



Pv jamais reçu perte de point alors que j'avai prêté ma voiture q

Par **July17**, le **14/02/2011** à **18:17**

Bonjour à tous, voilà, il ne me restait que 1 point sur mon permis et je travaillais dans un salon de coiffure, je suis coiffeuse le 17/06/2010, mes grands-parents étaient descendus de Paris pour finir la préparation de mon mariage qui était le 19/06/10, alors que leur voiture était en préparation pour le mariage à 13h30 il m'a ramené à mon travail et on a gardé ma voiture pour ce rendre à 30km de chez moi c'est ma grand-mère qui conduisait et elle a fait flaché à 58 au lieu de 50, j'ai pas changé carte grise pour changement de domicile et j'ai pas reçu l'amende donc j'ai retiré de points sur mon permis au lieu de ma grand-mère et donc je suis en annulation de permis on a fait un recours avec tous les justificatifs aucune nouvelle qui est dans la même situation qui peut me dire plus? je suis désespéré! sachant que j'ai reçu la lettre 48si le 31/12/2010 et que j'ai rendu mon permis le 7/01/2011!! Merci à tous ceux qui pourront me répondre ou me donner des informations je leur en serais très reconnaissante.
Passer une très bonne journée, au revoir.

Par **razor2**, le **15/02/2011** à **07:33**

Bonjour, quelques éléments basiques de politesse, genre "bonjour", "s'il vous plaît", "merci", seraient souhaitables, ici, ce ne sont pas des "machines" qui vous répondent...

Par **July17**, le **15/02/2011** à **08:18**

Bonjour, oui excusez-moi, il est vrai que j'ai oublié les formules de politesse et j'en suis vraiment désolé, je rectifie immédiatement ma question, merci de votre compréhension et merci pour m'avoir informé de ma malveillance, excellente journée ou soirée, au revoir.

Par **razor2**, le **15/02/2011** à **13:42**

Bonjour, auprès de qui avez-vous fait le recours?
Avez-vous reçu l'amende majorée?

Par **july17**, le **16/02/2011** à **01:18**

Bonsoir, merci de votre intentiona ma question, j'ai fait apelle a un avocat qui lancer une procédure administrative au prés d'un tribunal, je n'est jamais recu l'amende car j'ai changer de domicile entre temps et certe par ma faute je n'est jamais changer ma carte grise chose qui es faite maintenant et donc Rennes ma indiquer qu'ils avaient envoyer l'amende en recomander a mon ancienne adresse qui leurs es revenu et pour le r'apelle pareil,"par contre j'ai recu il y a quelque jour une lettre de l'huissier concernat l'amende qui es monté a 431 euro" donc nous avon pas pu avec ma grand-mère faire le recours pour dire que s'étai elle qui avait ma voiture cette journée du 17/06.Merci de vos réponse, aurevoir.

Par **razor2**, le **16/02/2011** à **10:56**

Bonjour, il faudrait écrire à l'Officier du Ministère Public du lieu de l'infraction en RAR en lui justifiant que vous avez déménagé et que votre carte grise est maintenant à jour, photocopie comme preuve à l'appui.

Vous lui demandez, en vertu de l'article 530, de pouvoir payer uniquement l'amende forfaitaire, et vous lui joignez un chèque de 135 euros en lui demandant l'annulation du titre exécutoire auprès du Trésor Public.

Ensuite, si vous avez fait un recours devant le Tribunal Administratif, et bien il vous faut attendre la réponse.

Il aurait peut-être fallu saisir le juge des référés du Tribunal en référé suspension, afin qu'il suspende éventuellement la décision d'invalidation de votre permis.

Votre avocat n'y a pas pensé?